

# Case Management Plus

## Soutien individuel avant toute défaillance.

Les PME ont tout particulièrement besoin de l'engagement de chaque collaborateur. Les absences de longue durée peuvent considérablement nuire au service, à la production et à l'image. Grâce à une aide précoce, adaptée individuellement à vos besoins, vous restaurez la pleine performance de vos collaborateurs et prévenez les défaillances. Particulièrement intéressant pour les PME où les absences de longue durée coûtent souvent beaucoup plus que la simple perte de salaire.

L'un de vos collaborateurs a de toute évidence des problèmes au travail, la collaboration est émaillée de conflits, il commet des erreurs inexplicables, ses performances diminuent ou les maladies de courte durée se multiplient – vous devez agir. Mais comment? Nous vous aidons grâce à notre Case Management Plus. Après avoir obtenu l'accord du collaborateur, vous l'inscrivez chez nous et nous trouvons le partenaire externe approprié pour l'aider. Une solution individuelle est toujours élaborée, une fois que la situation a été clarifiée. Un coaching, une gestion des conflits

ou une enquête de la médecine du travail peuvent aider. Nous avons pour objectif de restaurer les pleines capacités du collaborateur et de prévenir une défaillance. Très important: vous choisissez ceux que nous pouvons aider!

---

### Avantages:

- Améliorer la santé et le bien-être des personnes-clés
  - Garantir la présence et la prestation des personnes-clés
  - Accroître la performance et la productivité
  - Empêcher les absences de longue durée, les cas d'invalidité et les rentes de la caisse de pension
  - Éviter une augmentation des primes d'indemnité journalière en cas de maladie
-

## Notre offre

### Comment ça marche?

- Vous achetez le Case Management Plus en échange d'une prime supplémentaire modérée et profitez du service pendant toute la durée de votre contrat collectif d'assurance accident ou maladie
- Votre conseiller à la clientèle se tient à votre disposition pour de plus amples informations

### Coûts

59 CHF par collaborateur et par an. Pour dix employés, un collaborateur peut bénéficier du programme chaque année. Exemple: si vous avez 31 employés, vous pouvez inscrire au plus quatre personnes par an à une prise en charge individuelle.

### Nos partenaires

[www.aeh.ch](http://www.aeh.ch)  
[www.procedere-cmg.ch](http://www.procedere-cmg.ch)  
[www.aviga.ch](http://www.aviga.ch)  
[www.fokusarbeit.ch](http://www.fokusarbeit.ch)  
[www.ismat.com](http://www.ismat.com)



[www.baloise.ch/care](http://www.baloise.ch/care)

 **Baloise**  
Assurances